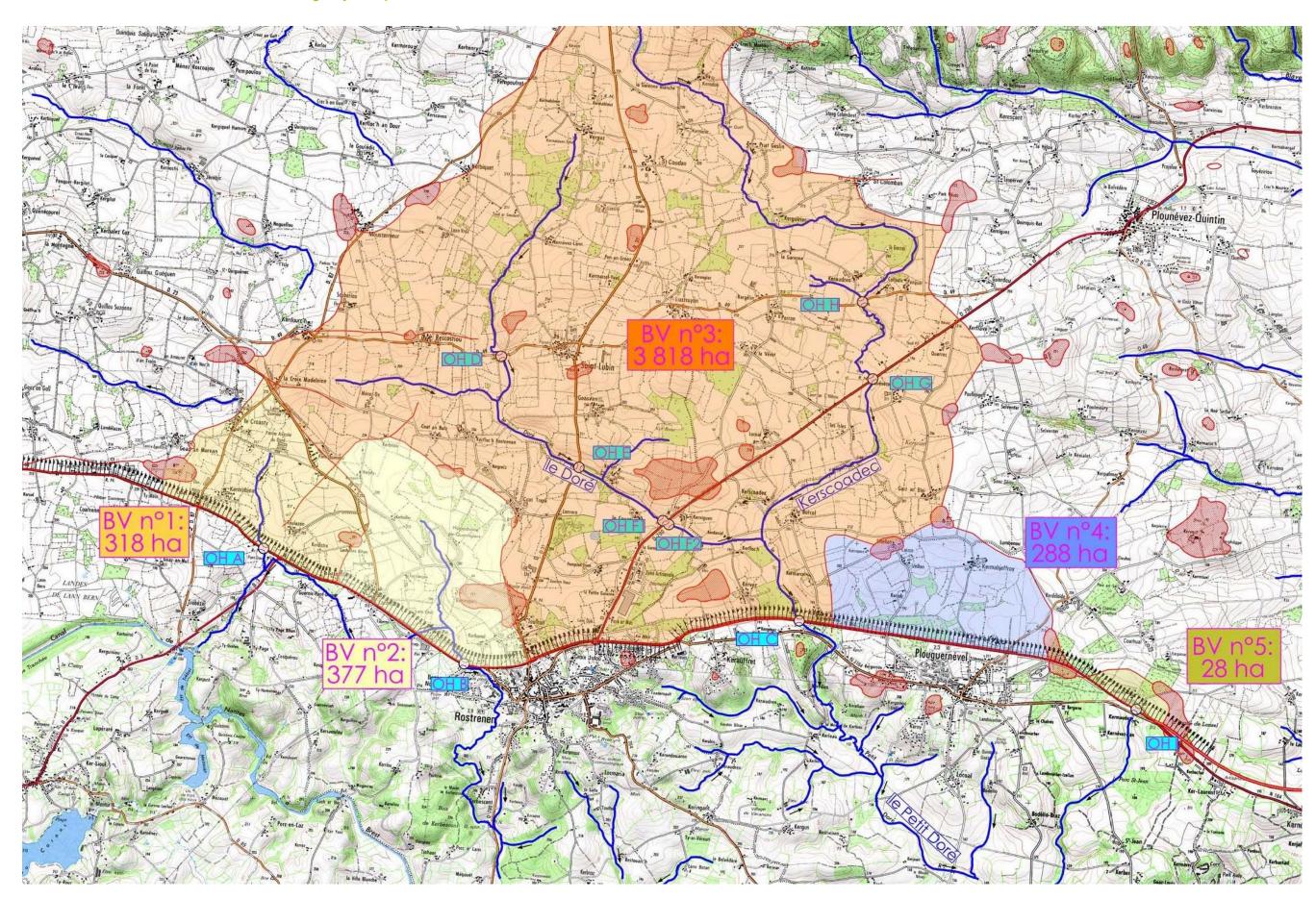
opographie - Hydrographie (2/2) Zone d'étude ----- Limite communale Kergrist-Moëlou Hydrographie Cours d'eau permanent Plounévez-Quintin Cours d'eau temporaire Selventer Plan d'eau Topographie Inférieure à 180 mètres Entre 180 et 190 mètres Entre 190 et 200 mètres Entre 200 et 210 mètres Kerscoadec Entre 210 et 220 mètres Entre 220 et 230 mètres Entre 230 et 240 mètres le Couar Supérieure à 240 mètres Source : IGN© - ®BD Topo - CG22 RN 164 Plouguernével Rostrenen Échelle: 1 / 20 000 500 m egis France Fond de plan : SCAN25®-IGN

Illustration 8 : Carte des bassins versants naturels et ouvrages hydrauliques existants



III.2.5.5.3. Franchissement du Doré par la RN 164

Il s'agit d'une buse arche avec un lit mineur reconstitué permettant une bonne continuité écologique et une banquette de 90 cm de large permettant le passage de la petite faune.

Cet ouvrage a été réalisé avec une longueur suffisante pour permettre le passage en 2x2 voies de la RN164 sans modification de l'ouvrage.

Les caractéristiques de l'ouvrage sont présentées ci-dessous :

- Largueur: 6,00 m

Hauteur maximum : 4,04 mLongueur de l'ouvrage : 45 m

- Banquette pour le passage de la petite faune 90 cm de large



Photo OH Le Doré vue de l'aval

Photo OH Le Doré vue de l'amont

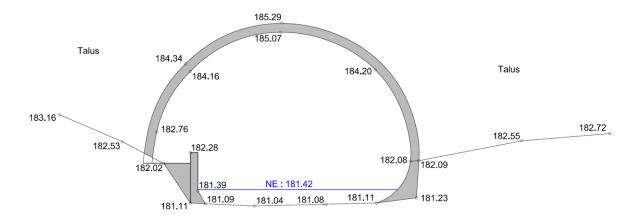


Schéma OH Le Doré (OH C) vue de l'amont

III.2.5.5.1. Franchissement du Doré par la RD 2164

Cet ouvrage de franchissement du Doré est situé 100 m en aval de l'ouvrage de franchissement de la RN 164. Cet ouvrage permet le franchissement du cours d'eau par la voie communale reliant la RD2164 (route de Rostrenen) au lieu-dit Kervalentou. Il s'agit d'un ouvrage type piédroits et tablier. Une canalisation Ø350mm, située en encorbellement sur la face aval vient réduire la section hydraulique.

Ces caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- Largeur 6,90 m
- Hauteur maximum sous poutre : 2,60 m (1,60 m sous canalisation)
- Longueur 8m



Photo OH vue de l'aval

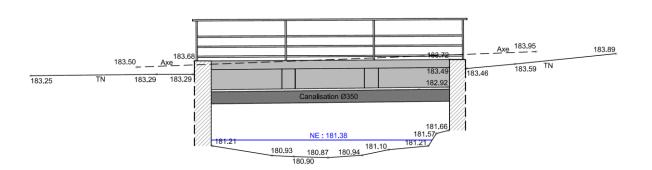


Schéma OH vue de l'aval

III.2.5.5.2. Laisse de crue

Au niveau de la zone d'étude, en amont et en aval du projet, le lit majeur du Doré est majoritairement composé d'espaces boisés et de prairies, aucune habitation n'est située à proximité de la zone inondable sur le secteur d'étude.

Aucune laisse de crue n'a été recensée au niveau de la zone d'étude.

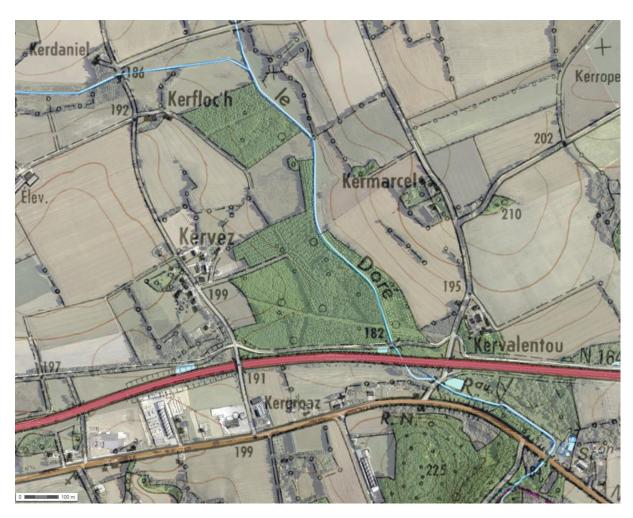


Illustration 9 : Espaces boisés situés en amont de la RN164 (Source Geoportail)

III.2.5.5.1. La modélisation du Doré

Les résultats de modélisation en termes de taux de remplissage, de perte de charge et de tirant d'air sont présentés pour les crues caractéristiques. Les valeurs [entre crochets] indiquent les valeurs maximum et minimum obtenues à partir des tests de sensibilités sur les coefficients de rugosité.

Pour la crue décennale

Le taux de remplissage de l'ouvrage pour la crue décennale est de 50% [47 à 53%].

La perte de charge engendrée par l'ouvrage est de 17 cm [16 à 19cm].

Le tirant d'air au niveau de l'ouvrage en crue décennale est 2 m [1.9 à 2.1 m] permettant ainsi le passage des embâcles en crue.

Pour la crue centennale

Le taux de remplissage de l'ouvrage est de 72 % [69 à 75%].

L'ouvrage engendre une perte de charge de 47 cm [44 à 49 cm].

Le tirant d'air au niveau de l'ouvrage est supérieur à 1.1 m [1 à 1.2 m] permettant le passage des embâcles en crue.

La capacité des ouvrages est définie pour un taux de remplissage à 75% conformément aux préconisations du Guide Technique – Assainissement Routier Sétra 2006.

L'ouvrage de franchissement du Petit Doré par la RN 164 a une capacité suffisante pour la crue centennale.

Aucun enjeu majeur n'est situé dans la zone inondable située en amont de la RN164. La zone inondable est composée de zones boisées en amont immédiat de l'ouvrage et de prairies plus en amont. Aucune habitation n'est située dans ou à proximité de la zone inondable au niveau du secteur d'étude.

L'ouvrage actuel présente une banquette de 90 cm de large permettant le passage de la petite faune. Il conviendra cependant d'entretenir la végétation en amont et en aval de l'ouvrage afin de faciliter le passage de faune.

L'ouvrage hydraulique dispose d'une longueur suffisante pour le passage en 2 x 2 voies de la RN164.

Les ouvrages de franchissement des ruisseaux de Guernic Pont Douar et de Saint-Jacques sont suffisamment dimensionnés.

III.3. Le milieu naturel

III.3.1. Le patrimoine naturel

III.3.1.1. Zones d'inventaires patrimoniaux

Source: DREAL Bretagne

Il existe deux types de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- les ZNIEFF de type 1 : d'une superficie généralement limitée, elles renferment les espèces biologiques les plus remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ce sont les zones les plus sensibles à toute transformation du milieu ;
- les ZNIEFF de type 2 : ce sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles sont moins contraignantes que les ZNIEFF de type 1.

La zone d'étude est concernée par la ZNIEFF de type 1 n° 530020174 « Lan-Bern ». La zone humide de Lan Bern est située sur un plateau à l'endroit d'une dépression assez large mais très peu marquée. Les sols s'avèrent particulièrement hydromorphes (sols à gley dominants). Un seul ruisseau issu du site gagne le canal de Nantes à Brest à l'extrémité Est de « la grande tranchée ».

Une grande partie de la zone est occupée par une lande humide parsemée de quelques dépressions tourbeuses, plus marquées au sud-est du site. Quelques prairies humides, un peu artificialisées, ou plus fréquemment en voie d'abandon, se trouvent à la périphérie Nord-est principalement.

Une ancienne zone d'agriculture traditionnelle, située au Nord, porte aujourd'hui un ensemble composite de parcelles en prairies, fourrés, landes et surtout bois encore marqués d'une certaine humidité.

Au Sud, une forte lisière boisée d'arbres feuillus et de pins surmonte une levée de terre bordant le canal. Le puits de la Maison de la Nature à Coatrennec est associé à la zone humide qui remonte à proximité.

Dans un but de sauvegarde et de conservation, la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage a acquis en 1991, 74 hectares qui sont gérés par la fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor et l'Association de mise en valeur de Lann Bern.

Les principaux habitats naturels et semi-naturels recensés au sein de cette ZNIEFF sont :

- landes méso-hygrophiles à tourbeuses à Ajonc de Le Gall, bruyères ciliées et à quatre angles et Callune (faciès oligotrophe à Scirpe cespiteux) ;
- groupement de tourbières à Molinie et/ou à Narthécie, et pionniers sur tourbe nue (placettes d'étrépage et secteurs pâturés) ou aquatiques (trous à Linaigrette et Sphaignes);
- fourrés à Bourdaine et ptéridaie ;
- prairies humides à Jonc acutiflore ;
- saulaies marécageuses et saulaies-boulaies hygrophiles ;
- chênaies acidiphiles, en partie mixte (pins);
- eaux dormantes et courantes ;
- puits à Coatrennec.

Les espèces végétales et animales remarquables inventoriées au sein de la ZNIEFF sont les suivantes :

<u>Pour la flore</u>: présence de 3 espèces végétales protégées au plan national : le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), le Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), et dans le puits de Coatrennec, le Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*), très rare fougère (connue à l'état feuillé que dans cet habitat particulier) d'intérêt communautaire. La Sphaigne de Pylaie (*Sphagnum pylaesii*) qui possède également ce statut est rare dans les Côtes-d'Armor. Au moins 9 autres espèces végétales menacées dont le Rhynchospore blanc (*Rhynchospora fusca*), première localité connue dans les Côtes-d'Armor en 1999, et apparu grâce à des travaux de génie écologique sur le site ;

<u>Pour la faune</u>: assez bien prospectée pour les oiseaux, les reptiles et insectes. Présence en particulier de la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), nicheuse, et de 14 autres espèces remarquables d'insectes dont le Criquet palustre (*Chorthippus montanus*) caractéristique des marais tourbeux et semblant en raréfaction, le diptère Syrphide *Chrysogaster virescens*, nouvelle espèce de Syrphe pour la Bretagne, rare et caractéristique des tourbières. L'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) protégé et d'intérêt communautaire est présent au Sud de la zone.

III.3.1.2. Zones de protection

Sources : DREAL Bretagne ; Association de Mise en Valeur de Lan-Bern et MAGOAR PENVERN

III.3.1.2.1. Natura 2000

La zone d'étude est concernée par le site Natura 2000, plus précisément la zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR5300003 « Complexe de l'Est des montagnes Noires » (Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan). Il s'agit d'un complexe de landes, tourbières, boisements et affleurements rocheux de l'Est des montagnes Noires, bénéficiant, à l'instar des monts d'Arrée, d'un climat frais à pluviométrie relativement élevée (1 100 mm/an).

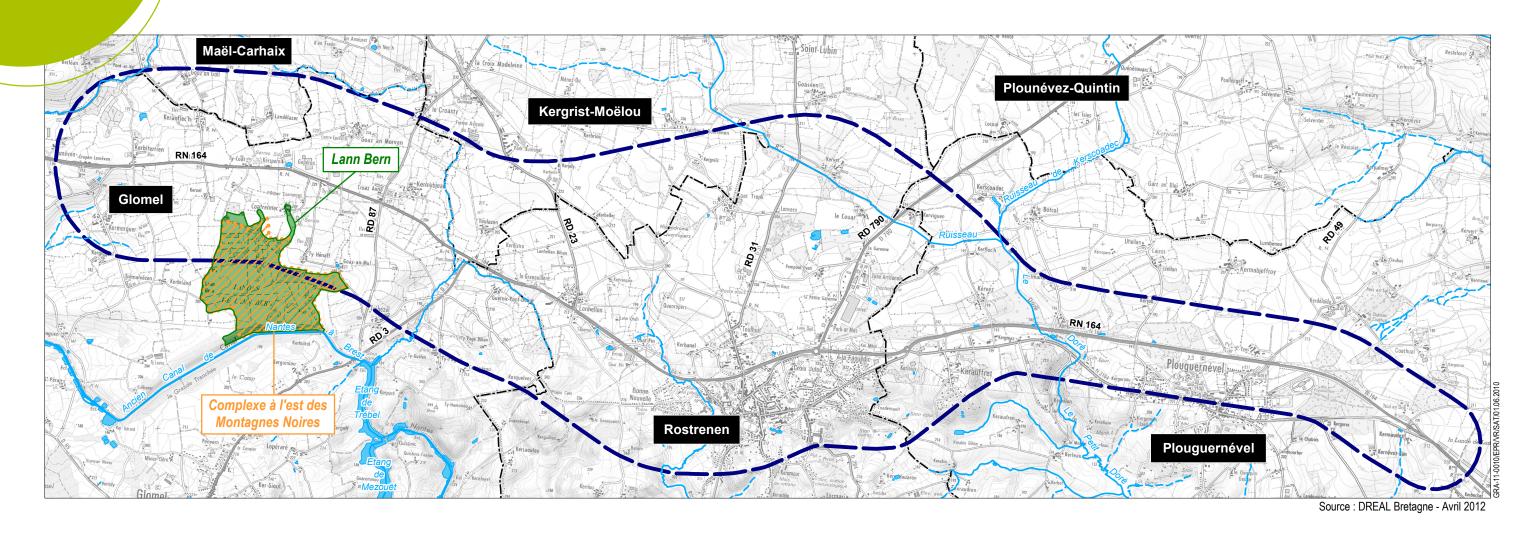
Toutefois, la zone d'étude n'est concernée que par l'un des secteurs composant cette ZSC, secteur localisé entre le canal de Nantes à Brest et le lieu-dit Coatrennec, dans la partie ouest de l'aire d'étude. Il correspond à la zone naturelle des landes de Lan Bern qui abrite notamment les habitats naturels d'intérêt communautaire « Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et à Bruyère à 4 angles (*Erica tetralix*) » et « Végétation des tourbières hautes actives », ainsi que la Sphaigne de Pylaie, espèce végétale d'intérêt communautaire.

III.3.1.2.2. Réserve naturelle régionale

La zone d'étude est concernée par la réserve naturelle régionale (RNR) de Lan Bern.

La mise en œuvre d'une réserve naturelle régionale est assurée par un partenariat financier sous la forme d'une convention passée entre le Conseil régional de Bretagne et le gestionnaire. Propriétaire et gestionnaire assurent la conservation et, le cas échéant, la restauration du patrimoine naturel du site. Ils produisent un bilan scientifique annuel de leurs démarches.

Patrimoine naturel





Cours d'eau permanent Cours d'eau temporaire Plan d'eau

Patrimoine naturel

